



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement (UE) n° 2018/1725)

Date : 7/05/2019

Numéro de référence : 182

Panorama de presse

Domaine d'activité : **Activité administrative**

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Chef d'unité, Unité presse et information, Direction de la Communication, Cour de justice de l'Union européenne L-2925 Luxembourg	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Chef d'unité, Unité presse et information, Direction de la Communication, Cour de justice de l'Union européenne L-2925 Luxembourg	
<i>Service traitant :</i>	Unité presse et information Direction de la Communication, Cour de justice de l'Union européenne L-2925 Luxembourg	

Accessible au public

Sous-traitant :

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Le panorama de presse est préparé pour tenir les membres de l'institution et la hiérarchie informés de la couverture médiatique des activités de la Cour.
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Panorama de presse hebdomadaire en format électronique.</p> <p>1) L'Unité presse et information prépare un panorama de presse quotidien en format électronique.</p> <p>2) Le panorama de presse englobe des articles sur les arrêts des et les procédures devant les juridictions de l'Union.</p> <p>3) Le panorama de presse est mis à la disposition des Membres, des directeurs généraux, des directeurs et de certains chefs de service.</p>

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Tous les personnes mentionnées dans les articles	Toute l'information reprise dans les articles.	Les articles sont conservés pour des finalités historiques et statistiques.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Personnel de l'Unité presse et information. De plus, le lien vers le panorama de presse est envoyé par courriel aux personnes figurant sur la liste des destinataires de ce produit (Membres, directeurs généraux, directeurs et certains chefs de service).

Accessible au public

b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	NÉANT
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	NÉANT
5) <i>Mesures de sécurité</i>	L'accès aux données se fait via un site sécurisé protégé par un mot de passe.
6) <i>Notice d'information</i>	Une information aux personnes mentionnées dans les articles reprises dans le panorama de presse serait disproportionnée.